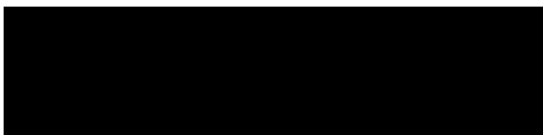


PAR COURRIEL

Québec, le 28 août 2026



Numéro de dossier : 2608031-192

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 11 août 2026 visant à compléter votre demande précédente (no. de dossier : 2608019-180). Vous souhaitez obtenir, pour chacune des institutions muséales agréées soutenues au PAFIM pour la période 2025-2028, le montant total final de l'aide financière accordée pour l'ensemble du triennal 2025-2028, incluant les ajustements, bonifications ou modifications apportés à la suite de l'annonce du 30 avril 2026.

Vous précisez que vous souhaitez connaître le montant total accordé pour les trois années de la période 2025-2028, et non le montant annuel de l'aide financière ni uniquement le montant de la bonification. De plus, si le montant total triennal final n'est pas consigné dans un document unique, vous souhaitez obtenir les documents existants permettant d'établir ce montant pour chacune des institutions concernées.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

L'équipe de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,
p. j.